

## Permis de louer : Infos essentielles pour les locataires

### C'EST QUOI ?

**Le Permis de Louer est une autorisation obligatoire instaurée depuis le 1er janvier 2024 sur le centre-ville de Meaux**, que le propriétaire doit obtenir de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux avant de mettre un logement en location ou de changer de locataire.

### OBJECTIFS CLÉS (POURQUOI ÇA EXISTE)

Le Permis de Louer a été mis en place pour :

**Lutter contre l'habitat indigne** : Empêcher les "marchands de sommeil" de louer des biens vétustes, dangereux ou insalubres.

**Garantir la décence** : S'assurer que le logement respecte les normes minimales d'habitabilité (taille, équipements, sécurité).

**Améliorer la qualité du parc locatif** : Inciter les propriétaires à réaliser les travaux nécessaires avant toute nouvelle location.

### AVANTAGES DIRECTS POUR LE LOCATAIRE

En tant que locataire, le Permis de Louer vous offre une sécurité renforcée :

**Logement garanti décent** : Vous avez l'assurance que le bien loué a été vérifié et jugé conforme aux critères de décence (sécurité électricité/gaz, ventilation, étanchéité, chauffage, etc.).

**Transparence** : Le document vous confirme que le logement est en règle avant même la signature du bail.

**Action préventive** : Si un refus d'autorisation a été émis, le propriétaire est obligé de faire des travaux pour lever les réserves avant de pouvoir vous louer le logement.



**ET VOUS, VOUS A-T-ON DELIVRÉ LE PERMIS DE LOUER LORS DE LA SIGNATURE DE VOTRE BAIL ?**

#### **Votre réflexe**

Nous contacter afin de vérifier si **votre logement** a bénéficié du **Permis de Louer**  
Direction de l'habitat et du Renouvellement Urbain – 01 83 69 02 17.



## SERVICES MUNICIPAUX

### **Service habitat**

15 place de l'europe  
77100 meaux

Horaires d'ouverture au public:  
lundi, le mercredi et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

[01 83 69 02 17](tel:0183690217)

[Itinéraire](#)

[Site Internet](#)



### **MAIRIE DE MEAUX**

2 place Hôtel de Ville Jacques - Chirac  
77100 Meaux